

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

SECRETARIAT GENERAL
DU GOUVERNEMENT

REPUBLIQUE DU CONGO
Unité • Travail • Progrès

Décret 2000-115 du 5 JUIN 2000
portant nomination du préfet de la région des Plateaux

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE

Vu l'Acte Fondamental ;

Vu la loi n° 009-90 du 6 septembre 1990 telle que modifiée par la loi n° 9-95 du 25 mars 1995 fixant l'organisation administrative territoriale de la République Populaire du Congo ;

Vu la loi n° 16-95 du 14 septembre 1995 portant organisation et fonctionnement des régions et communes de plein exercice ;

Vu le décret n° 877 du 15 novembre 1991 déterminant le fonctionnement des circonscriptions administratives territoriales et définissant les attributions des préfets, des sous-préfets, des chefs de postes de contrôle administratif et des chefs de villages ;

Vu le décret n° 99-38 du 11 mars 1999 fixant la composition des cabinets du préfet et du sous-préfet ;

Vu le décret n° 99-39 du 11 mars 1999 fixant le traitement de fonctions des préfets, des sous-préfets et des secrétaires généraux des régions et des districts ;

Vu le décret n° 99-286 du 31 décembre 1999 portant dérogation aux dispositions relatives aux abattements sur les salaires et les indemnités alloués aux autorités locales ;

Vu le décret n° 99-1 du 12 janvier 1999 portant nomination des membres du Gouvernement ;

Vu le décret n° 99-2 du 12 janvier 1999 portant organisation des intérim des membres du Gouvernement ;

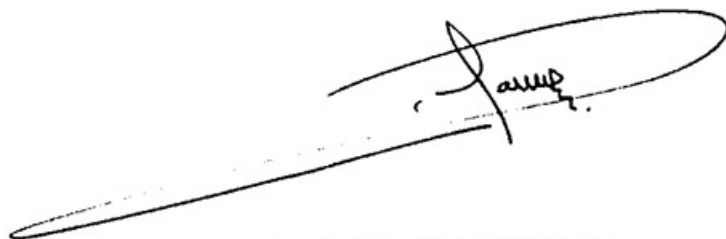
En Conseil des ministres,

DECRETE :

Article premier.- *M. Henri GANKAMA* est nommé préfet de la région des Plateaux, en remplacement de M. Hubert MBEH appelé à d'autres fonctions.

Article 2.- Le présent décret, qui prends effet à compter de la date de prise de fonctions de *M. Henri HANKAMA*, sera enregistré, inséré au journal officiel et communiqué partout où besoin sera./-

Fait à Brazzaville, le 5 JUIN 2000

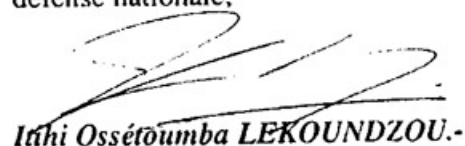
A large, stylized handwritten signature in black ink, consisting of a long horizontal stroke with a large loop at the end and a smaller loop above it.

Denis SASSOU-NGUESSO.-

Par le Président de la République,

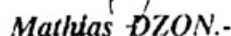
Pour le ministre de l'intérieur, de la sécurité
et de l'administration du territoire, en mission :

Le ministre à la Présidence, chargé de la
défense nationale,

A handwritten signature in black ink, featuring a series of loops and a long horizontal stroke at the bottom.

Idriss Ossétoumba LEKOUNDZOU.-

Le ministre de l'économie,
des finances et du budget,

A handwritten signature in black ink, consisting of a few loops and a long horizontal stroke.

Mathias DZON.-